



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs Céline Dessimoz, Les Verts ; Gwénohé Blanchet, Les Verts
Objet Suppléer au surcoût d'emprunt d'ouvrage sur le réseau Swisscovery
Date 07.02.2021
Numéro 2021.02.040

Le postulat 2021.02.040 aborde la situation tarifaire des prêts interbibliothèques mis en place entre les réseaux des bibliothèques de Swiss Library Service Plateforme (SLSP) et les bibliothèques faisant partie d'autres réseaux, notamment celles étant membres de RERO. SLSP est une société anonyme (SA) autonome utilisant le catalogue de Swisscovery et soutenant la gestion des fonds des bibliothèques scientifiques d'une grande partie du paysage des hautes écoles suisses.

Lors du lancement de cette nouvelle tarification par SLSP en décembre 2020, pour des questions de financement de leur service courrier, une tarification a été instaurée à hauteur de 12 CHF. SLSP prévoit de traiter ce point au terme d'une année d'exercice, afin de pouvoir analyser cette situation sur la base d'une expérience suffisante et concrète. Avant toute décision à ce sujet, il est primordial d'être en possession d'indications quantitatives, afin de pouvoir chiffrer et proposer d'éventuelles mesures à entreprendre.

Il est important de mentionner que SLSP et RERO sont des acteurs suisses / intercantonaux et que les frais liés aux prêts interbibliothèques dépassent les frontières cantonales.

En ce qui concerne le Valais, les bibliothèques de la HES-SO Wallis/Valais, membres de SLSP, ont maintenu la gratuité pour l'intégralité des échanges. Cette décision, prise de manière urgente et provisoire, a pour vocation de maintenir le principe de gratuité pour les prêts interbibliothèques, ceci pour toutes les bibliothèques valaisannes,

Pour des questions d'équité, nous signalons aussi que la tarification d'un réseau à l'autre est une pratique en place depuis de nombreuses années en Suisse alémanique (IDS, NEBIS, etc.), et que cette dernière a fait ses preuves.

Par conséquent, nous vous proposons de déléguer à la Médiathèque Valais, en concertation avec le Service des hautes écoles, la tâche d'analyser cette situation après une année de fonctionnement de SLSP au début de l'année 2022 et d'adresser au Conseil d'État un rapport avec des recommandations permettant de répondre au mieux à la demande du postulat.

Ce postulat est accepté dans le sens de la réponse.

Conséquences sur la bureaucratie : faibles, analyse à faire en interne

Conséquences financières : indéterminées, tant que les données SLSP ne sont pas connues

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 20.10.2021